



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 46

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2024-06-07

OBJET :

**MISE EN ŒUVRE D'UNE
OPERATION DE
RESTAURATION
IMMOBILIERE EN
CENTRE-BOURG DE
SAINT GERVAIS
D'Auvergne dans le
cadre de l'OPAH RU**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu le Code de l'Urbanisme dans ses articles relatifs aux ORI, L313-4 à L313-4-4 ; R313-23 à R313-29

Vu la convention d'OPAH RU 63-02-2023 entre l'Anah, la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy, la commune de Saint Eloy les Mines et la commune de Saint Gervais d'Auvergne signée le 7 février 2023,

Considérant que l'opération de restauration immobilière (ORI) de Saint Gervais, est engagée à l'initiative des deux collectivités, commune et communauté de communes du Pays de Saint Eloy au titre de l'OPAH RU,

Considérant que l'opération de restauration immobilière (ORI) vise à contraindre les propriétaires d'immeubles dégradés et vacants à réhabiliter leur immeuble sous peine d'expropriation, constituant en cela l'outil coercitif d'intervention sur l'habitat dégradé de l'OPAH RU,

Considérant que la mise en œuvre de l'ORI, porte sur 3 immeubles du centre-bourg de Saint Gervais d'Auvergne, inclus dans le périmètre d'OPAH RU et ORT (opération de revitalisation de territoire), biens référencés comme suit :

- Section cadastrée AL n°126 et n° 141 rue Mercière,
- section YK n°6 rue Jean Jaurès,

Considérant que pour la mise en œuvre de l'ORI, les deux collectivités sont assistées par le cabinet URBANIS, prestataire animant l'OPAH RU,

Propose au Conseil communautaire de :

- approuver le principe de mise en œuvre de la procédure d'ORI pour 3 immeubles de Saint Gervais d'Auvergne situés dans le périmètre de l'OPAH RU et ORT et référencés ci-dessus,
- confier, en accord avec la commune de Saint Gervais d'Auvergne, cette procédure à Urbanis dans le cadre de l'OPAH RU (dossier de déclaration d'utilité publique) ainsi que toutes demandes de financement auprès de l'Anah à ce titre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve le principe de mise en œuvre de la procédure d'ORI pour 3 immeubles de Saint Gervais d'Auvergne, situés dans le périmètre de l'OPAH RU et ORT
- confie, en accord avec la commune de Saint Gervais d'Auvergne, cette procédure à Urbanis dans le cadre de l'OPAH RU (dossier de déclaration d'utilité publique) ainsi que toutes demandes de financement auprès de l'Anah à ce titre,

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 23 juillet 2024.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes